



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

La présente Fiche de Données de Sécurité contient des informations relatives aux risques potentiels pour les personnes impliquées dans la manipulation, le transport et le travail avec le matériau, ainsi que la description des risques potentiels pour le consommateur et l'environnement. Ces informations doivent être mises à la disposition de ceux qui peuvent entrer en contact avec le matériau ou qui sont responsables de l'utilisation du matériau. La présente Fiche de Données de Sécurité est rédigée conformément au format décrit dans le Règlement (UE) n° 453/2010 et est décrite dans le Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et modifications ultérieures.

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Cartouche au brome SPA Frog
Nom chimique : 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne
Numéro CAS : 32718-18-6
Numéro EINECS : 251-171-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit doit uniquement être utilisé pour le traitement de l'eau des spas (bains à remous), cuves thermales et d'autres lieux de baignade.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contact en Europe :

Golden Coast LTD.
Fishleigh Road
Barnstaple, Devon EX31 3UA

+44 1271 378100

Fabricant :

King Technology Inc,
530 11th Avenue South,
Hopkins, MN 55343
Etats-Unis

+1 952 933 6118

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Chemtrec : +1 703 741 5970 (Ouvert 24h/24).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

Section 2. Identification des dangers

SUBSTANCE :

2.1 Classification de la substance

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.	Toxicité aiguë cat. 4, Corrosion cutanée cat. 1B, Toxicité aiguë milieu aquatique cat. 1, H302, H314 et H400.
Classification selon la Directive 67/548/CEE :	C, N, R22, R34 et R50.

Dangers physico-chimiques : D'après la classification prévue en matière de transport, cette substance pourra avoir des propriétés comburantes.

Dangers pour la santé humaine : Provoque des brûlures cutanées et oculaires en cas de contact direct avec la substance.

Dangers pour l'environnement : Entraîne une toxicité pour les organismes aquatiques. Voir la section 16 pour le texte intégral de chaque classification.

2.2 Eléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 :



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 :	Nocif en cas d'ingestion.
H314 :	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H400 :	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

P280 :	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P273 :	Eviter le rejet dans l'environnement.
P301+P330+P331+312 :	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 :	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 :	Recueillir le produit répandu.
P405 :	Garder sous clef.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

2.3 Autres dangers

Aucune information supplémentaire.

PBT / vPvB :	N'est pas considéré comme PBT/vPvB.
---------------------	-------------------------------------

Section 3. Composition/informations sur les composants

Nom	Numéro CAS	Numéro EINECS	Composition en %	Classification selon la Directive 67/548/CEE	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne	32718-18-6	251-171-5	93 – 99 %	C N R22 R34 R50	Toxicité aiguë cat. 4 Corrosion cutanée cat. 1B Toxicité aiguë milieu aquatique cat. 1 H302 H314 H400

Section 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau. Si l'irritation persiste après s'être lavé, consulter un médecin.

Contact accidentel avec les yeux

Laver soigneusement les yeux à l'eau de manière continue pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Protéger l'œil qui n'a pas été touché. Si des signes d'irritation ou d'autres symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Laver la bouche à l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne qui a perdu connaissance. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Des brûlures peuvent survenir suite à un contact avec la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir les recommandations de la section 4.1.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, brouillard, gouttelettes en suspension ou mousse antialcool.

NE PAS utiliser : CO₂, produits chimiques secs.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut provoquer la formation de gaz toxiques. Lors de la combustion, des produits dangereux pourront inclure des gaz/vapeurs/fumées toxiques de brome ou de chlore et des oxydes de carbone ou d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se laver soigneusement après avoir nettoyé un déversement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ventiler la zone et contenir le déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. L'eau traitée ne doit pas être rejeté directement dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit déversé et le récupérer ou bien l'éliminer dans des récipients hermétiquement fermés dans un lieu de dépôt des déchets autorisé. Eviter de générer et de répandre des poussières. Eviter le contact avec l'eau pendant la période stockage du produit. En cas de dispersion avant utilisation, il faut récupérer le produit à l'état sec avant de terminer le nettoyage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 et/ou la section 13 de la FDS pour les détails sur la protection individuelle.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter de manipuler le produit d'une façon qui pourrait entraîner la formation de poussière. Utiliser un appareil respiratoire homologué si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Ne pas utiliser dans un espace confiné sans ventilation adéquate et/ou un appareil respiratoire. Eviter les déversements et tout contact avec la peau ou les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

Conserver dans le récipient d'origine. Conserver dans le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver au frais et au sec dans un entrepôt bien ventilé. Protéger de la lumière, y compris de l'ensoleillement direct. Eviter le contact avec les acides et les matériaux combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit uniquement être utilisé dans les spas (bains à remous) et cuves thermales.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Travailleurs :

Aucun DNEL ou DMEL n'est disponible pour cette substance.

Il n'existe pas de niveau d'exposition professionnelle connu pour cette substance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mettre en œuvre les contrôles techniques appropriés sous forme de ventilation adéquate afin de réduire la contamination de l'air à un niveau d'exposition acceptable au cas où des particules de poussière viennent se déposer dans les rainures et les orifices du logement de cartouche pendant le réglage de celle-ci à la consigne voulue.

Protection respiratoire

Toute manipulation doit être effectuée dans un endroit bien ventilé et le cas échéant, en portant un masque anti-poussières adapté dans les zones non ventilées au cas où des particules de poussière viennent se déposer dans les rainures et les orifices du logement de cartouche.

Protection des mains

Il faut porter des gants adaptés. Des gants en caoutchouc, néoprène ou PVC assurent une protection à court terme contre les projections. Jeter les gants et les remplacer dès qu'ils commencent à montrer des signes de dégradation.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque intégral homologués.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés (combinaison de travail) pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Risques thermiques

Aucune information fournie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information supplémentaire fournie.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Solide granulaire de couleur blanc cassé
Odeur :	Légère odeur
pH :	3,5 (solution diluée)
Point de fusion/point de congélation en ° C :	145 – 160 °C
Inflammabilité :	N'est pas inflammable
Explosivité :	Non explosif
Densité :	0,96
Masse volumique apparente :	0,9 kg/l
Solubilité :	Légèrement soluble dans l'eau (0,15 g/100g H ₂ O à 20 °C)
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	0,35
Propriétés comburantes :	Considéré comme ayant des propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se polymérise pas.

10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les comburants ou les agents réducteurs, les acides ou les alcalis. Eviter tout contact avec l'humidité en cours d'entreposage.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire fournie.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Gaz, vapeurs ou fumées toxiques de bromure d'hydrogène, de brome, de chlorure d'hydrogène et de chlore. Des oxydes de carbone et d'azote pourront également se former.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

Toxicité orale aiguë :

Suite à l'administration par voie orale de la substance chez le rat, la DL₅₀ a été établie à 578 mg/kg.

Toxicité cutanée aiguë :

Suite à l'application cutanée de la substance sur la peau chez le lapin, la DL₅₀ a été établie à >2000 mg/kg.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

La substance est considérée comme pouvant provoquer des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

La substance est considérée comme pouvant provoquer des brûlures.

Cancérogénicité :

N'est pas considéré comme cancérigène.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Un test de mutation inverse bactérienne (test d'Ames) a donné des résultats négatifs, ce qui signifie que la substance n'est pas mutagène.

Voie d'exposition :

La voie cutanée est la voie d'exposition anticipée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Suite à une exposition à la cartouche au brome SPA Frog, des brûlures oculaires et cutanées peuvent se produire. En cas d'ingestion de la cartouche au brome SPA Frog, des organes internes pourront être endommagés.

Section 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë :

Toxicité aquatique	Dose efficace	Durée d'exposition	Espèce	Evaluation
Effets toxiques aigus	Non documentée	96 heures	Poissons	CL ₅₀ de 0,87 mg/l.
Effets toxiques aigus	Non documentée	48 heures	<i>Daphnia magna</i>	CE ₅₀ de 0,46 mg/l
Effets toxiques aigus	Non documentée	96 heures	Huître américaine	CL ₅₀ > 640 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradable par hydrolyse

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation considéré comme faible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information fournie.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Etant donné que la substance est réglementée dans le cadre de la Directive 98/8/CE, il n'existe aucune évaluation PBT et vPvB présentée dans le format conforme à la Réglementation REACH.

12.6 Autres effets indésirables

Sans objet.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination – Rincer soigneusement avant de jeter en décharge.

Elimination des emballages – Ne pas réutiliser les récipients vides.

Prière de respecter toutes les lois locales, régionales, nationales et internationales.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN3085

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Solide comburant, corrosif, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

5.1+8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Oui.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information supplémentaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information supplémentaire fournie.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cartouche au brome SPA Frog - CE

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information fournie.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Sans objet dans la mesure où la substance est réglementée conformément à la Directive 98/8/CE.

15.3 Utilisez les biocides avec précaution

Section 16. Autres informations

Autres informations

La présente fiche de données de sécurité est rédigée conformément au Règlement (UE) n° 453/2010.

Remarque : Les informations réglementaires ci-dessus indiquent uniquement les réglementations principales spécifiquement applicables au produit décrit dans la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions supplémentaires qui complètent ces règlements. Voir toutes les réglementations et dispositions nationales, internationales et locales applicables.

Détail des modifications depuis la dernière version :

- Contactez changé européenne
- Numéro d'urgence changé

Liste des définitions :

Numéro CAS : Numéro de registre du Chemical Abstracts Service Registry

CEE : Communauté économique européenne

CE : Commission/Communauté européenne

CE₅₀ : Concentration efficace 50 %

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

CL₅₀ : Concentration mortelle à laquelle 50 % de la population testée meurt.

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

FDS : Fiche de données de sécurité

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable